

**DÉPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2025

~~~

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, également convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~~~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	21 novembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 novembre 2025

~~~

**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyril GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyril GUILBERT

Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Madame Aurélie TASTAYRE, donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT

Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Convention portant labellisation du Point Information Jeunesse**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,

**Vu** la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 dans laquelle le positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'information jeunesse est conforté ;

**Vu** le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

**Vu** l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « information jeunesse » ;

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 17 novembre 2025,

**Considérant** que la labellisation de la SIJ doit être formalisée par une convention ;

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ, Adjoint au maire chargé de l'Éducation et du Conseil Communal des Enfants

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE la convention formalisant la labellisation de la SIJ qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Île-de-France, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2031.

**Article 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le compte de la collectivité.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**Adopté à l'unanimité**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

|                          |                                                                                                                                  |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Signature                | Signature                                                                                                                        |
| Frédéric BOUCHE<br>Maire | <br>Stéphanie DEVAUX<br>Secrétaire de séance |



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251209-25\_11746-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025